

L'EUROPE EN BREF



Lettre d'information bimensuelle de la délégation
Auvergne - Rhône-Alpes à Bruxelles



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

N°69 du 15 janvier 2019

UNE

LEVER DE RIDEAU POUR LA ROUMANIE



Les **priorités** de la Présidence roumaine de l'UE pour les 6 prochains mois portent sur la convergence, la sécurité, les valeurs communes et, sur le plan extérieur, l'Europe comme acteur de premier plan dans le monde.

Alors que [le relais de présidence](#) a eu lieu symboliquement le 21 décembre dernier entre le Chancelier fédéral autrichien Sebastian Kurz et la Première ministre roumaine, Viorica Dancila, le lancement officiel de la Présidence roumaine devait avoir lieu [le 10 janvier](#) à l'occasion de la réunion entre le collège des Commissaires et la nouvelle présidence à Bucarest. Le programme de cette première présidence pour la Roumanie depuis son adhésion à l'UE se décline en quatre piliers autour d'un fil rouge : la cohésion.

L'Europe de la convergence est la première priorité ciblée afin d'obtenir des opportunités de développement durables et égales pour tous les citoyens et tous les États membres, en renforçant la compétitivité et en réduisant les écarts de développement, en favorisant la connectivité et la numérisation, en stimulant l'esprit d'entreprise et en consolidant la politique industrielle européenne. La deuxième priorité vise à rendre l'Europe plus sûre grâce à une cohésion accrue entre les États membres de l'UE face aux nouveaux défis qui menacent la sécurité des citoyens et en soutenant les initiatives de coopération sur le terrain. Il s'agit par ailleurs de renforcer le rôle de l'Europe sur la scène internationale, ce qui passe notamment par des capacités de défense et de sécurité accrues, des progrès vers l'élargissement de l'UE aux pays des Balkans occidentaux, des actions dans le voisinage de l'UE (Mer noire, partenariat oriental) et la promotion des intérêts commerciaux (multilatéralisme et accords de libre-échange et de partenariat économique).

Enfin la dernière priorité est axée sur l'adhésion aux valeurs communes de l'UE, d'une part, en renforçant les politiques de lutte contre la discrimination, pour l'égalité des chances et le traitement égal entre les hommes et les femmes, et contre la désinformation en ligne et, d'autre part, en impliquant davantage les citoyens, en particulier les jeunes, dans les débats européens.

ARTICLES

MATERA ET PLOVDIV, HOTES DE LA CULTURE EUROPÉENNE EN 2019



Ces deux villes, l'une italienne et l'autre bulgare, espèrent attirer de nombreux visiteurs grâce à un programme sur mesure pour faire découvrir leur patrimoine culturel exceptionnel.

Après [la Vallette](#) (Malte) et [Leeuwarden](#) (Pays-Bas) en 2018, Matera, ville de la région Basilicate au sud de l'Italie partagera en 2019 le titre de [capitale européenne de la culture](#) avec, pour la première fois, une ville bulgare, Plovdiv. Toutes deux proposeront tout au long de l'année un riche programme d'activités culturelles. L'année sera placée sous le signe d'un « avenir ouvert » à Matera dont [le programme](#) comporte également un focus sur l'inclusion sociale et culturelle ainsi que sur l'innovation collaborative. Plovdiv lance un appel à se réunir avec le slogan « ensemble », souhaitant que [cette année](#) fasse rayonner la ville au niveau international en lui apportant de nouvelles opportunités.

Le coup d'envoi des festivités aura lieu les 19 et 20 janvier à Matera, et du 11 au 13 janvier à Plodviv. Pour rappel, cette initiative créée en 1985 est soutenue depuis 2014 par le volet culture du [programme Europe créative](#).

CLAP DE FIN POUR L'ANNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE CULTUREL



Surfant sur le succès de l'initiative, la Commission a proposé une série d'actions pour que le patrimoine culturel reste bien présent dans les politiques européennes.

Après 12 mois et plus de 11 500 événements ayant réuni 6,2 millions de personnes, la [grande conférence](#) de clôture de [l'année européenne du patrimoine culturel](#) à Vienne les 6 et 7 décembre dernier a permis de mettre en lumière des bonnes pratiques, de dresser un bilan de l'année écoulée mais aussi de traiter de ses développements futurs.

Le commissaire européen en charge de l'Education, la culture, la jeunesse et du sport, [Tibor Navracsics](#), a souligné l'objectif commun partagé avec le Conseil et le Parlement de poursuivre le succès de l'Année du patrimoine culturel en mettant l'accent sur la responsabilisation et le rôle des jeunes dans la préservation de ce patrimoine : « Notre credo pour les années à venir sera de continuer de placer les jeunes au centre de l'attention ».

Fort du succès de cette année, le Commissaire a en outre présenté le premier [cadre européen d'action en faveur du patrimoine culturel](#) qui se déclinera en 60 actions mises en œuvre en 2019 et 2020 dans cinq domaines d'action : une Europe inclusive, durable, résiliente, innovante et au service de partenariats mondiaux plus solides. Enfin, le commissaire a présenté l'application mobile « [cultural gems](#) » qui permet de faire connaître et de découvrir des sites culturels et créatifs cachés dans des villes.

URBACT : NOUVEAUX RÉSEAUX ET LANCEMENT DU DERNIER APPEL



Clermont-Ferrand Auvergne Métropole fait partie d'un des réseaux de transfert lauréats.

Au total, 161 partenaires issus de 25 pays sont représentés dans les [23 réseaux approuvés](#) par le comité de sélection URBACT pour une durée de 24 mois. Pour rappel, ce programme de coopération européenne est dédié au développement urbain, intégré et durable.

Clermont-Ferrand Auvergne Métropole est partenaire du réseau « CARD4ALL » porté par la Ville de Gijon en Espagne qui est axé sur la mise en œuvre de services et de technologies innovants au moyen d'un système de carte de citoyen, avec pour devise « votre ville dans votre poche ».

À noter enfin qu'un [nouvel appel à projets](#) URBACT a été lancé le 7 janvier, permettant aux villes qui le souhaitent de candidater pour rejoindre des réseaux de conception de stratégies et plans d'actions intégrés, aux côtés d'autres villes européennes. La date limite de ce dernier appel est le 17 avril. Une journée d'information est prévue pour la France et le Luxembourg le 5 février prochain. En savoir plus [ici](#) ou contacter [Sabrina Abdi](#). Différents [webinaires](#) sont également programmés.

ACCORD COMMERCIAL UE-JAPON : ENTRÉE EN VIGUEUR EN FÉVRIER



La procédure de ratification de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Japon, le « JEFTA » (Japan-EU Free Trade Agreement) s'est achevée avec [l'approbation du Parlement européen](#) le 13 décembre dernier et l'adoption par le Conseil le 20 décembre de la décision de conclusion de l'accord.

La Diète japonaise ayant également approuvé l'accord, ce dernier devrait entrer en vigueur au 1^{er} février 2019. Entamées dès 2013, les négociations en vue de la conclusion d'un Accord de Partenariat Économique entre l'Union européenne et le Japon s'étaient achevées le 8 décembre 2017 et le texte avait fait l'objet d'une signature officielle lors du [sommet UE-Japon de juillet 2018](#).

D'une ampleur inédite, l'accord supprime la plupart des droits de douanes des produits européens exportés vers le Japon, soit 90% de la valeur des exportations actuelles de l'UE vers ce pays. Son champ d'application est vaste et implique de nombreux secteurs de l'industrie (automobile, produits chimiques, plastiques, cosmétiques, textiles et cuir) et des services (commerce en ligne, libéralisation des services postaux ou ferroviaires), mais les réductions tarifaires les plus importantes visent le secteur agricole et agro-alimentaire européen, principal bénéficiaire de l'accord.

Sont concernés notamment par ces suppressions ou réductions importantes des droits de douane : les vins (2^{ème} exportation agricole de l'UE vers le Japon), fromages à pâte dure et fromages frais, la viande de bœuf et la viande de porc fraîche et transformée, les produits agricoles transformés tels que les pâtes, le chocolat, les confiseries ou les biscuits, ou encore les exportations européennes de malt, de lait écrémé en poudre, de beurre ou de lactosérum.

L'accord prévoit également la protection de 205 indications géographiques européennes, parmi lesquelles figurent le Comté, l'Emmental de Savoie, le Reblochon de Savoie, ainsi que le Beaujolais et les Côtes du Rhône. Avec la mise en œuvre pleine et entière de l'accord, 85% des produits agroalimentaires de l'UE pourront ainsi à l'avenir être exportés en franchise de droits. [Plus d'infos](#).

A noter également qu'une réunion d'information pour les professionnels de l'agriculture et l'agroalimentaire est organisée par la Région le 20 février à 10h15 à Lyon (contact : Christina.DABROWSKI@auvergnerhonealpes.fr).

COP24 À KATOWICE : UN RENDEZ-VOUS MANQUE



Trois ans après sa conclusion, [l'Accord de Paris](#) sur le climat est désormais doté de règles pour être opérationnel. Néanmoins, par son manque d'ambition politique, [la COP 24](#), qui s'est achevée dimanche 16 décembre

à Katowice (Pologne) est décevante.

Faute d'avoir pris suffisamment la mesure de l'urgence climatique pour la traduire en relèvement des engagements des différents pays, la conférence sur le climat n'a pas été à la hauteur des enjeux. Certes, les négociateurs de l'UE ont choisi de voir le verre à moitié plein, saluant l'adoption des règles et des lignes directrices pour l'application de cet accord universel, auquel les États-Unis ont tourné le dos. « *L'Accord de Paris a été sauvé* » et c'est ce qui a permis au président de la COP, [Michał Kurtyka](#), de parler d'« *un succès historique* », même si le Brésil compte désormais parmi les « climatosceptiques ».

Enthousiasme qui appelle à la modération lorsque l'on constate qu'aucun pays de l'UE n'a, jusqu'ici, pris les mesures qui s'imposent pour tenir ses engagements au titre de l'Accord de Paris. « *C'est un résultat modeste pour une COP qui a eu lieu en Europe, car l'ambition a souffert d'un contexte politique difficile et de la volonté de certaines délégations de mettre le rapport du GIEC sous le tapis* », a estimé l'eurodéputée roumaine [Adina-Ioana Vălean](#) (PPE), qui dirigeait la délégation. Avec un constat assez alarmant : en plus de l'absence des États-Unis et du Brésil, l'Arabie saoudite, la Russie, mais aussi la Pologne ne semblent pas prêtes à sortir des énergies fossiles.

RUBRIQUES



LE SAVIEZ-VOUS ?

DIMINUTION DES PHTALATES

Substances toxiques utilisées dans la fabrication de cosmétiques, peintures, vêtements, jouets, etc, pour assouplir le plastique, certains phtalates, reconnus comme perturbateurs endocriniens devront avoir pratiquement disparu de l'Union en juin 2020. La Commission européenne a en effet adopté, le 17 décembre, [un règlement](#) qui cantonne leur présence à 0,1 % du poids des matériaux qu'ils constituent.

QUEL SALAIRE MINIMUM EN EUROPE ?

Si tous les États membres disposent d'une forme de salaire minimum, il n'est pas surprenant de constater d'énormes disparités entre les États membres. [Selon les chiffres](#) d'une comparaison « brute », l'Europe se scinde entre les salaires minimums inférieurs à 500 euros, ceux compris entre 500 et 1 000 euros et ceux supérieurs à 1 000 euros, dont font partie les 6 pays qui proposent les salaires les plus élevés : France/Allemagne ex-aequo (1498 €), Luxembourg/Irlande (1614 €), Pays-Bas (1594 €) et Belgique (1563 €).

Pour donner une meilleure comparaison du pouvoir d'achat réel des ménages dans les États membre, [EUROSTAT](#), utilise le revenu disponible brut ajusté par habitant, qui tient compte des [standards de pouvoir d'achat](#).

L'EUROPE QUI PROTEGE AU QUOTIDIEN

« #EUProtects », ou encore « ensemble on protège mieux », c'est le nom de la campagne de communication de la Commission qui vise à montrer en ciblant des « héros ordinaires » comment l'Europe nous protège au quotidien. Des actions concrètes en matière de sécurité, de santé, d'environnement, de sujets sociétaux et des héros ordinaires près de chez vous ([à Lyon par exemple](#)) sont ainsi présentés sur le [site Internet de la campagne](#).



L'EUROPE À VOTRE PORTÉE

Vous cherchez un financement pour des projets de jumelage, des projets impliquant des citoyens, des projets relatifs à la mémoire européenne ?

L'appel à propositions 2019 L'EUROPE POUR LES CITOYENS a été publié. Retrouvez le [ici](#) ainsi que tous les appels à propositions en cours, recherches de partenaires et consultations publiques de la Commission européenne.

Pensez également à consulter les appels à projets du site [l'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes](#).



DICO DE L'EUROPE

MINORITÉ DE BLOCAGE POST-BREXIT

Selon le [Traité de Lisbonne](#), l'adoption d'une décision requiert le soutien d'au moins 55% des États qui représentent au moins 65% de la population européenne. Cette minorité de blocage doit être constituée d'au moins quatre États membres afin d'éviter aux deux pays les plus peuplés de l'UE, la France et l'Allemagne, de disposer d'un quasi-pouvoir de veto.

En prévision du Brexit, les représentants des États membres ont adopté, le 19 décembre dernier, un projet de modification du règlement intérieur du Conseil qui adapte la répartition du poids des États en pourcentage de la population. Ainsi, l'Allemagne pèsera 18,50 %, la France 15,04%, l'Italie 13,68%, l'Espagne 10,44 %, les autres États membres étant tous placés sous la barre des 5%. Dans ce nouveau cadre, la France et l'Allemagne (33,54% de la population à elles deux) disposeraient d'une minorité de blocage si elles sont soutenues par un seul des États membres dont la population représente au moins 1,58% de l'UE.

BRUXELLES DANS NOTRE RÉGION



WiFi4EU : LES COMMUNES SÉLECTIONNÉES SUITE AU PREMIER APPEL À PROJETS

[224 communes françaises](#) dont 28 en Auvergne-Rhône-Alpes.

[13 000 candidatures](#) avaient été enregistrées dans toute l'Union européenne suite au premier appel à projets WiFi4EU lancé le 7 novembre dernier. La Commission a publié un mois plus tard la liste des [2 800 communes bénéficiaires](#) des premiers vouchers dotés de 15 000€ leur permettant d'installer des bornes WiFi gratuites et qui ont été sélectionnées sur la base du principe « premier arrivé, premier servi ». En Auvergne-Rhône-Alpes, sont ainsi concernées plus de 10% des communes françaises.

Pour les communes non sélectionnées, il sera possible de recandidater dans le cadre du nouvel appel qui sera lancé début 2019. Et celles qui ne sont pas encore enregistrées peuvent d'ores et déjà s'inscrire sur le [portail WiFi4EU](#).



DIALOGUE TRANSFRONTALIER : ACTE 2

Une deuxième session du dialogue citoyen franco-italien aura lieu à Bardonecchia (Italie), le 1^{er} février sur le futur de l'Europe.

Dans la continuité d'un premier dialogue organisé [à Chambéry le 1er octobre 2018](#), les centres d'information Europe direct (CIED) d'Auvergne-Rhône-Alpes, du Piémont (Turin, Cuneo, Vercelli) et de Vallée d'Aoste en Italie organisent une deuxième session d'échanges avec la Commission européenne à Bardonecchia (commune métropolitaine de Turin).

À cette occasion, environ 220 citoyens issus de ces territoires confronteront leurs idées sur les priorités de l'Union européenne à travers différents thèmes (migration, économie digitale, défense, politique de cohésion, zone euro, agriculture, recherche, ...) et définiront ensemble quels sont selon eux les enjeux auxquels l'Europe de demain devra faire face. Une dernière rencontre est d'ores et déjà programmée à Grenoble le 22 mars 2019 avec comme thème central le vote européen.



POINT D'ÉTAPE POUR LE POI RHÔNE-SAÔNE

Le comité de suivi du Programme opérationnel interrégional Rhône Saône (POI), co-présidé par la Région Occitanie et le SGAR de la région Auvergne-Rhône-Alpes s'est réuni le 22 novembre 2018 en présence de la Commission européenne.

L'occasion de faire un point sur l'avancement général du Contrat de Plan Interrégional État-Région (CPIER) et du Programme européen (POI) co-financé par le FEDER et de présenter les mesures prises pour protéger les activités économiques vulnérables aux inondations et l'étude de définition d'un schéma directeur de gestion sédimentaire à l'échelle de l'axe Rhône-Saône. La réunion a également permis d'échanger avec la Commission européenne sur l'avenir de la politique de cohésion après 2020 et la simplification attendue des règles de gestion. À noter également le lancement du [nouveau site Internet](#) dédié au Plan Rhône.

Retrouvez la [plaquette](#) de présentation du programme et toute [l'actualité des projets](#) financés par le CPIER et le POI.

NOTRE RÉGION À BRUXELLES



À VOS AGENDAS : PROCHAIN RDV ÉCO D'Auvergne-RHÔNE-ALPES À BRUXELLES LE 4 FÉVRIER 2019

La filière régionale de l'impression 3D à l'honneur.

Le 4 février 2019 à 18h, en marge de la [semaine de l'industrie](#) organisée par la Commission européenne, la Région et Auvergne-Rhône-Alpes-Entreprises organisent à Bruxelles une table ronde sur le thème de l'industrie du futur, et plus particulièrement sur les enjeux de la filière de l'impression 3D tant au niveau régional qu'europpéen.

Ce 2^{ème} RDV ECO d'Auvergne-Rhône-Alpes à Bruxelles sera l'occasion grâce notamment aux témoignages du pôle de compétitivité ViaMéca, des entreprises Thales et HEF de mettre en valeur les atouts des acteurs économiques de notre territoire dans un environnement européen et mondial très concurrentiel. Pour vous inscrire, c'est [ici](#).

Délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

62, rue du Trône - B-1050 Bruxelles

Tél. (ligne française) +33 (0) 4 26 73 61 02

Tél. (ligne belge) +32 (0) 2 282 00 20

[Ecrire à la délégation](#)